



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 48236

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la politique communautaire de lutte contre le réchauffement climatique. Dans son récent rapport « La mise en oeuvre par la France du paquet énergie-climat », la Cour des comptes analyse la transposition et la mise en oeuvre nationale de cette politique et recommande notamment de charger le commissariat général à la stratégie et à la prospective du débat et de la concertation sur la transition énergétique, ainsi que de la mise au point des outils de simulation nécessaires. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette préconisation.

Texte de la réponse

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) est un acteur essentiel en matière de prospective, notamment pour les questions énergétiques et climatiques. Il a, par exemple, apporté sa contribution aux travaux du « comité trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone », animé par Christian de Perthuis, dont le rapport a été publié en 2011. Ce travail avait permis de disposer d'une vision globale de la situation en s'appuyant sur les travaux disponibles au niveau national et européen. La contribution du CGSP sera précieuse pour toutes les parties prenantes au débat sur le projet de loi sur la transition énergétique ou encore à la discussion lancée au niveau européen et international sur les objectifs climatiques à retenir pour l'horizon 2030. Les travaux sur les questions de transition énergétique ont néanmoins vocation à être pilotés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, conformément aux missions de ce ministère. Concernant les outils de simulation, leur mise au point est une tâche complexe qui est réalisée, entre autres par des laboratoires de recherche et des bureaux d'étude spécialisés. Le CGSP peut utilement contribuer, en lien avec les autres ministères concernés, à éclairer les choix et animer des débats sur les résultats obtenus par différents outils. Dans le cadre de la préparation de la loi de programmation sur la transition énergétique, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie examine la manière d'associer de façon pérenne et structurée à la fois les parties prenantes et les experts scientifiques, dont le CGSP, aux travaux de prospective, de modélisation et d'évaluation qui seront nécessaires pour élaborer et mettre en oeuvre les stratégies et programmations pluriannuelles qui découleront de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48236

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 774

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4062